

182

Confidentiel

Vendredi 26 janvier 1962.

Exportation de matériel de
guerre en Indonésie.

Département politique. Proposition du 16 janvier 1962 (annexe).
Département militaire. Rapport joint du 22 janvier 1962 (adhésion).

Vu la proposition du département politique et d'entente avec le
département militaire, le Conseil fédéral

d é c i d e :

- 1) L'autorisation sollicitée par la maison Hispano-Suiza pour l'exportation en Indonésie de 6 lanceurs et 60 roquettes SURA, destinés à des démonstrations et essais est refusée.
- 2) Le département politique et le département militaire soumettront au Conseil fédéral, le moment venu, les demandes d'exportation présentées pour le matériel à livrer dans le cadre des programmes de fabrication qui ont été autorisés. Le Conseil fédéral entend ainsi réserver la décision qu'il prendra selon l'évolution de la situation.

Extrait du procès-verbal au département politique et au département militaire (4).

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,



Berne, le 16 janvier 1962.

p.B.51.14.21.20.Indon - SE/st

Distribuée

Pas pour la presse

A u C o n s e i l f é d é r a l

Exportation de matériel
de guerre en Indonésie.

La maison Hispano-Suiza qui avait déjà effectué des livraisons à l'Indonésie a encore obtenu en 1961 l'autorisation de fabriquer du matériel de guerre destiné à ce pays pour une valeur totale de frs. 11,5 millions, selon un programme s'échelonnant sur les années 1961 à 1965.

De ce programme Hispano-Suiza a déjà livré 4'000 roquettes pour une valeur d'environ 1,600'000 frs. Prochainement elle doit exporter encore 10 affûts triples 20mm, puis à partir de mai 1962 jusqu'à 1965 des jeux d'éléments non-assemblés de 42'000 roquettes.

De son côté, la maison Bührle, Oerlikon, a reçu en octobre dernier le permis de fabrication pour une commande indonésienne d'une valeur totale de 1'360'000 frs. portant sur 10 pièces DCA de marine 20mm et 50'000 obus 20mm de différents types.

En décembre 1961 Hispano-Suiza a présenté une nouvelle demande en vue d'exporter sous passavant

6 lanceurs et 60 roquettes SURA
d'une valeur de frs. 30'000 environ

pour démonstrations et essais. Ce matériel est donc envoyé en vue d'obtenir d'autres commandes de la part de l'Indonésie.

Or, dans la situation politique actuelle il paraît nécessaire de réexaminer la question des livraisons à l'Indonésie.

./.

- 2 -

En effet, à la suite de l'intervention de l'Inde à Goa, la politique du gouvernement Sukarno est devenue plus agressive. Les mesures de mobilisation qu'il a prises pour résoudre l'affaire de la Nouvelle-Guinée hollandaise ont accru les risques d'un nouveau conflit avec la Hollande.

Pourtant les Pays-Bas s'efforcent d'aboutir à une solution pacifique. A cet effet, ils ont proposé l'année dernière de confier provisoirement le territoire à l'administration de l'ONU. Ils feront certainement toutes les concessions possibles pour éviter un recours à la force. Néanmoins, ils pourront être amenés à opposer une résistance armée au cas où l'Indonésie, pour des raisons de prestige et de politique intérieure, prendrait l'initiative d'opérations militaires.

L'Ambassade de Suisse à La Haye avait précédemment déjà fait part de l'inquiétude que lui causent, pour nos relations avec les Pays-Bas, les exportations de matériel de guerre vers l'Indonésie. D'autre part, les livraisons d'armes du Danemark et de la République fédérale d'Allemagne au gouvernement indonésien ont provoqué des critiques dans la presse et au parlement hollandais. Dans la conjoncture actuelle le Danemark a décidé de suspendre les exportations d'armements vers l'Indonésie, comme il les a arrêtées pour le Portugal.

Jusqu'à maintenant aucune allusion n'a été faite en Hollande à notre pays. Notre ambassade estime que nous devons être d'autant plus prudents et que des mesures de notre part s'imposent d'urgence. Il s'agirait par conséquent, non seulement de ne pas accepter de nouvelles commandes, mais également de surseoir à la livraison du matériel pour lequel le permis de fabrication a déjà été obtenu. Les autorités fédérales en accordant ce permis se sont réservées, comme dans les autres cas semblables, de s'opposer à l'exportation, le moment venu, si la tension politique s'accroissait. Il est vrai que ce sera la première fois que l'on fera usage de cette faculté.

./.

- 3 -

Les intéressés pourront faire valoir que les armes de DCA en question sont des armes défensives qui n'augmentent pas le potentiel militaire en vue d'une agression. Toutefois, celles-ci pourraient tout de même avoir une certaine importance s'il s'agissait de combattre les forces aériennes hollandaises qui s'opposeraient à un débarquement indonésien en Nouvelle-Guinée occidentale.

Vu ce qui précède le Département politique a l'honneur de

p r o p o s e r :

- 1) L'autorisation sollicitée par la maison Hispano-Suiza pour l'exportation en Indonésie de 6 lanceurs et 60 roquettes SURA, destinés à des démonstrations et essais est refusée.
- 2) Le Département politique et le Département militaire soumettront au Conseil fédéral, le moment venu, les demandes d'exportation présentées pour le matériel à livrer dans le cadre des programmes de fabrication qui ont été autorisés. Le Conseil fédéral entend ainsi réserver la décision qu'il prendra selon l'évolution de la situation.

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

Au Département militaire pour rapport joint.

Extrait du procès-verbal au Département politique et au Département militaire (4).